Ville de Lausanne

Communiqué

Moins de bruit, plus de bien être

La Ville de Lausanne lance une campagne de prévention anti-bruit routier

Un indicateur de bruit (ou « radar pédagogique du bruit ») sera placé à plusieurs endroits de la ville de Lausanne pendant 8 semaines. La mesure sera accompagnée d'une campagne de prévention laquelle sera suivie d'un volet répressif. La Municipalité souhaite par cette action sensibiliser les usagères et usagers de la route aux dangers du bruit routier et les inciter à adopter un comportement plus respectueux des riverain·e·s. Cette mesure s'inscrit dans le prolongement de la stratégie municipale d'assainissement du bruit routier présentée en 2019.

Le bruit routier représente un enjeu majeur de santé publique en Suisse. Ses effets sur l'organisme sont nombreux, massifs et étayés scientifiquement : troubles du sommeil, déficit de concentration, augmentation des risques de maladies cardiovasculaires. En milieu urbain, les atteintes à la santé sont encore accrues, à la fois par l'intensité du trafic routier et par le nombre de personnes exposées.

Afin de sensibiliser les usagères et usagers de la route à la nocivité du bruit routier et les inciter à adopter un comportement plus respectueux des riverain·e·s, la Ville de Lausanne dispose pour 8 semaines de l'unique indicateur de bruit de Suisse. L'appareil sert à mesurer la vitesse et le bruit des véhicules en donnant immédiatement l'information à l'usager·ère en cas de dépassement des limites.

L'indicateur de bruit est appelé à déménager chaque semaine entre 8 points identifiés comme stratégiques en matière de lutte contre le bruit routier. Les membres de la Police de Lausanne et du Service des routes et de la mobilité seront engagés dans le cadre de cette campagne de sensibilisation des usagères et usagers de la route en faveur d'une conduite apaisée dans le respect des limites sonores admises. Dans une deuxième phase, la Police de Lausanne poursuivra cette action par des contrôles spécifiques, en complément de ceux déjà fréquemment menés afin de lutter contre le bruit excessif des véhicules. Depuis 2019, la police a fait acheminer 72 véhicules au Service des automobiles et de la navigation.

La lutte contre le bruit routier est une des priorités de la Municipalité qui s'est notamment dotée en 2019 d'une stratégie d'assainissement du bruit routier, stratégie validée par le Conseil communal. La Ville de Lausanne a ainsi mis en place plusieurs mesures face au bruit, comme l'incitation au report modal vers les transports publics et la mobilité douce, l'apaisement de la circulation en renforçant le nombre et l'étendue des zones modérées, la pose de revêtement phono absorbant sur des axes stratégiques et proposé une limitation à 30km/h durant la nuit sur le territoire communal.

Enfin, si la Municipalité regrette le manque de bases légales et d'outils techniques permettant une action de la police en la matière, elle suivra avec attention les travaux du Conseil d'Etat, chargé il y a peu par le Grand conseil de répondre à une motion sur ce thème.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Mme Florence Germond, directrice des finances et de la mobilité, tél. +41 21 315 72 00**
- **M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, tél. +41 79 964 27 39**

Lausanne, le 6 octobre 2020